

Réunion du Conseil Municipal du mardi 21 décembre 2010

Présents : R. APARIS, G. PALISSE, Ph. DARBELET, M. BARDOC, , P. DELFAU, M. GHILARDI, D. LAUGIER, B. PERRIER, J. PIRE, M. TAVERA

Absents excusés : B. CLEMENT- M. NUTILE

Absents : (procuration à R. APARIS) J-M. BOYER – R. COTES

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour à l'approbation de l'assemblée. Adopté à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 9 novembre est approuvé à l'unanimité.

Virements de crédits : Le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits proposés par Monsieur le Maire.

Droit de préemption propriété KAYSER : Monsieur le Maire expose au conseil que la parcelle de terrain sise chemin du Grès, cadastrée Section C N° 732, pour 930 m² est à vendre. En raison de la situation de ce terrain il pense qu'il est de l'intérêt de la commune de l'acquérir en vue d'un futur aménagement du carrefour entre la route d'Uzès et le chemin du Grès, desservant notamment le camping le Barralet. Le conseil Municipal à l'unanimité approuve l'acquisition de ce terrain pour 20 000 euros.

SIVU du Massif du Gardon : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'article 8 des statuts du SIVU du Massif du Gardon .

Rédaction actuelle : *Les dépenses de fonctionnement seront réparties au prorata de la population de chaque commune.*

Devient : *Les dépenses de fonctionnement seront réparties au moyen d'une clé de répartition prenant en compte pour chaque commune membre, la population pour 50% et la longueur des pistes DFCI pour 50%.*

Transfert du patrimoine électrique au SMDE : Suite à la délibération du 1er juin 2010, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès verbal de transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques. Le montant du patrimoine électrique tel qu'il est inscrit au budget s'élève à 3 038 694 euros.

Demandes d'aides pour enfouissement réseaux secs : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux secs – électricité et Télécom – quartier du Pont, RD3 – chemin Ron de Fabre. Le montant total des travaux est estimé à 222 000 euros HT.

Restructuration services administratifs : Suite à la fin du contrat CAE d'un adjoint administratif arrivé à terme le 15 novembre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail des deux adjoints administratifs titulaires, actuellement à mi-temps, pour le passer à 80%, soit 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Impasse des charrettes : Monsieur le Maire rappelle la modification intervenue sur la voirie au quartier la clède suite à la création de deux parcelles constructibles. Le conseil municipal décide de dénommer la nouvelle impasse créée à partir de la rue de la Clède « Impasse des Charrettes ».

Aménagement urbains : Le conseil municipal prend connaissance du dossier établi par Monsieur Julian, policier municipal, concernant les aménagements proposés par les groupes de travail réunis en commissions extra-municipales. Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la pose d'un premier panneau de signalisation clignotant d'indication de vitesse, à l'entrée de Collias, Route de Sanilhac, la création d'un passage piéton à l'angle du trottoir de l'école.
- les propositions faites pour l'aménagement des abords de l'école, ainsi que ceux prévus au quartier Ron de Fabre (ralentisseur, ligne jaune, sens giratoire...)

Procès Policier Municipal : Suite aux plaintes pour menaces de mort répétées, déposée par Monsieur Julian policier municipal, le procès s'est tenu le 29 novembre au tribunal de Grande Instance de Nîmes. Monsieur Julian était assisté de Maître WEISBUCH du Cabinet MARGALL. Dans un souci d'apaisement, la commune avait renoncé à se porter partie civile. Le juge a demandé et l'attribution de l'euro symbolique pour Mr Julian (ce qui avait été demandé) et une amende de 1 000 euros avec sursis. Le jugement a été mis en délibéré.

Intervention Mr Chamboredon : Monsieur Aparis fait une mise au point suite à l'intervention de Monsieur Pierre Chamboredon lors de la réunion du 9 novembre à propos de l'appel formé devant la CA de Marseille. Dans cette affaire la commune a été rendue destinataire d'une requête adressée par le greffe de la CAA (comment auriez vous pu sinon connaître de cette requête si la commune n'y était pas partie ?).

Il revient au greffe de décider à qui la requête est communiquée et il appartient ensuite à ces personnes (en l'occurrence la commune) de faire ou non valoir leurs observations (cela s'appelle défendre même si il n'y a parfois rien à défendre sinon à faire valoir une observation ou un point de vue). Il arrive que souvent rien n'est demandé contre celui qui relève appel mais l'on est dans la procédure, on contrôle et connaît son évolution et surtout on est nécessairement rendu destinataire de la décision. D'ou la présence de la commune. Contrairement à ce que prétend Mr Chamboredon cela ne coûte rien à la commune puisque les frais d'instance sont à la charge de l'assureur de la commune.

Rectification dossier Polge : Mr Aparis apporte une rectification. Dans l'affaire l'opposant à la Commune et à l'Etat (par le biais des services de l'Équipement) Mr Polge a reçu 10 000 € euros au titre du préjudice subi, 3 087 € euros au titre des frais d'expertise, 1 000 € euros au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative, 1 271.35 € pour frais d'expertise hydraulique. Dès le début de l'année 2011 la commune va engager une concertation avec les services compétents pour essayer de trouver une solution au problème rencontré par Monsieur Polge.

Problèmes organisation manifestations taurines : Monsieur le Maire distribue à l'assemblée une copie d'un article de presse, commentant la condamnation de deux élus du Grau du Roi, suite à une bandido mortelle. Malgré l'impossibilité d'obtenir une sécurité à 100%, en raison notamment de l'incivilité de certains, Monsieur le Maire rappelle qu'il faut prendre toutes les précautions et garanties avant d'autoriser ce genre de manifestation.

« **Maison des Seniors** » : Monsieur Darbelet présente l'avant projet de la « Maison des Seniors ». Les élus qui le souhaitent peuvent consulter le dossier en mairie.

Programme Culturel de la Communauté de Communes pour Collias : Monsieur Darbelet présente ce programme : trois séances de cinéma seront programmées au cours de l'année 2011. Une commission va être créée pour choisir les films. Une représentation théâtrale aura lieu également avec une troupe professionnelle, ainsi qu'un concert de musique classique. La programmation est prévue pour l'automne 2011. Un concert de « Tempo Rock » est également projeté pour le 21 juillet 2011. Egalement prévue une conférence « Environnement & Développement Durable en Milieu Rural ». Le rallye du Pont du Gard pourrait faire étape à Collias en mai. Le centre de loisirs participera également au programme « la caravane des dix mots ».

Dates à retenir : Monsieur Aparis rappelle les dates des prochaines réunions et manifestations :

- **7 janvier 2011 :** Voeux du Maire, Espace A. Clément à partir de 19h00
- **18 janvier 2011 :** Réunion Commission Finances (Elus) à 18h00
- **1^{er} février 2011 :** Prochaine Réunion du Conseil Municipal à 18h00

Un dossier concernant la réforme des collectivités territoriales, ainsi qu'une partie des discours du Congrès des Maires auquel Monsieur le Maire a participé, est remis aux membres du conseil municipal.

Une réunion des conseillers municipaux aura lieu courant janvier pour une discussion autour de la réforme des collectivités territoriales.

La séance est levée à 19 heures 35

Mme Goudet demande :

- Où en est le projet du presbytère ?

Monsieur le Maire expose trois pistes, une piste en recherche de capitaux privés. Par ailleurs Bernard Perrier s'active à réunir des devis pour étudier la possibilité de faire des travaux en régie pour la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment. Enfin une dernière possibilité serait la vente du bâtiment en l'état, une décision sera prise dans le courant de l'année 2011.

- Où en est le projet de découpage des lots au lotissement Campchestève ?

Un courrier a été renvoyé à tous les co-lotissés pour leur demander de s'engager. Certaines réponses sont déjà arrivées en mairie

- Problème de la fermeture régulière et imprévue du bureau de poste ?

Mr Aparis explique qu'on va passer d'ici peu à une Agence Postale Communale.

- Mr Hermain demande où en est le problème de la chute d'arbres route de Sanilhac ?

Mr Aparis et Mr Cotès doivent rencontrer les services de la DDTM pour décider d'un rendez-vous sur le terrain.